

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, à 19 h à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents : Messieurs les conseillers, Antoine Laurin, Kévin Maurice et Stephen Rowland formant quorum sous la présidence de la Mairesse, madame Catherine Trickey.

## Sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Kevin Maurice	Siège # 4
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

## Est absente :

Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
-----------------------	-----------

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, mairesse.

## Sont également présents :

Mme Sonja Lauzon, directrice générale adjointe; et  
M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur ;  
du Service juridique; et  
M. Jean-François Brunet, directeur du développement et de  
l'aménagement du territoire.

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. DÉCLARATION DE LA MAIRESSE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020
6. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS D'AOÛT 2020 AU MONTANT DE 203 912,11 \$
7. DÉPÔT PAR LE GREFFIER DES DOCUMENTS SUIVANTS:

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **7.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

<b>Valeur au cours du mois de juillet 2020 :</b>	<b>2 857 561 \$</b>
<b>Valeur au cours du mois de juillet 2019 :</b>	<b>1 253 483 \$</b>
<b>Valeur pour l'année 2020:</b>	<b>12 039 692 \$</b>

### **7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 13 AOÛT 2020**

### **7.3 RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE JUILLET 2020**

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- 8.1 Adoption du Règlement numéro 287-2020 ayant trait à la tarification pour les opérations du camping et de la marina pour la saison 2021, remplaçant le règlement numéro 265-2019 et abrogeant les articles 4.2 et 4.3 du Règlement numéro 170-2010
- 8.2 Adoption du Règlement numéro 202-01-2020 modifiant la tarification prévue au Règlement numéro 202-2013 concernant les ventes de garage et bazars
- 8.3 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 677 962 du cadastre du Québec – Matricule 3665-73-7515 à monsieur Mostafa Rezzouk
- 8.4 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 677 956 du cadastre du Québec, à monsieur Mostafa Rezzouk
- 8.5 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 677 967 du cadastre du Québec - Matricule 3665-83-6628 à madame Fadila Rijal-Leblad
- 8.6 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 234 593 du cadastre du Québec (lot vacant situé sur la rue Perron) - Matricule : 3561-19-8602 à monsieur Samuel Deslongchamps
- 8.7 Autorisation de vente par la Ville des lots 4 678 426, 4 678 103, 4 678 100, 4 977 283, 4 678 427, 4 678 429, 4 678 104, 4 678 430, 4 678 425, 4 678 431, 4 678 434, 4 678 432, 4 678 438, 4 678 439, 4 678 447 du cadastre du Québec – Matricules 3859-51-1096, 3859-53-5396, 3859-60-3741, 3858-79-1799, 3859-50-7621, 3859-53-8403, 3859-53-9870, 3859-63-3180, 3859-64-2286, 3859-64-4863, 3859-66-1070, 3859-66-8748, 3859-75-3874, 3859-77-1925, 3859-77-6995 à Monsieur Josko Vujanovic
- 8.8 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 678 472 du cadastre du Québec à monsieur El Harch Ahmed

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 8.9 Avis de motion – Adoption du Règlement numéro 170-22-2020 modifiant le Règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier les règles de dépôt pour la location de la salle Louis-Renaud

### **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

#### **TRAVAUX PUBLICS - LOISIRS & CULTURE**

- 10.1 Résultats des prix suite au regroupement d'achats avec l'UMQ pour le sel à déglacer pour la saison 2020-2021 – Autorisation d'achat
- 10.2 Résultats de l'appel d'offres public pour l'achat et/ou la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses – Autorisation d'achat
- 10.3 Résultats de soumission l'achat de deux camionnettes pour divers services de la ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat
- 10.4 Résultats ouverture de soumission par appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion six (6) roues neuf avec équipements de déneigement, benne basculante et sableuse – Autorisation d'achat
- 10.5 Autorisation de dépenses pour installation d'une clôture/guêrite au Service des travaux publics
- 10.6 Résolution attestant que les compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales
- 10.7 Résultats d'appel d'offres public - Travaux d'un poste de suppression avec bâtiment – Octroi de contrat

#### ***(loisirs & culture)***

- 10.8 Renouvellement du droit de passage pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, avec possibilités de deux années d'options supplémentaires au «centre de pêche des sportifs» - monsieur Jacques Vadeboncoeur

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

- 11.1 Entériner l'embauche d'un pompier temps partiel sur appel

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 12.1 Adoption du Règlement numéro 197-04-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'édicter des dispositions particulières à la zone villégiature V-406

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 12.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00347 – Propriété située au 306-308, rue Bank (lot 4 236 021 du cadastre du Québec) – Espace de stationnement sur la ligne latérale de terrain **(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00351 – Propriété située au 597, route des Outaouais (lot 4 423 593 du cadastre du Québec) – Superficie garage privé détaché **(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.4 Demande de PIIA numéro 2020-018 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement de la porte d'entrée et remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) – Propriété située au 231, rue Mountain (lot 4 236 320 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 **(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.5 Demande de PIIA numéro 2020-019 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment commercial existant (remplacement de la porte de garage en façade avant) – Propriété située au 328, rue Bank (lot 4 235 957 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 **(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.6 Demande de PIIA numéro 2020-020 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement du revêtement extérieur, remplacement de fenêtres et construction d'un balcon du bâtiment principal) – Propriété située au 307, rue Rosedale (lot 4 236 181 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 **(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.7 Demande de PIIA numéro 2020-021 relative à une demande de certificat d'autorisation visant l'agrandissement de la propriété existante – Propriété située au 1061, route des Outaouais (lots 4 422 957 et 4 459423 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 **(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.8 Demande de PIIA numéro 2020-022 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment commercial existant (peinturer le revêtement extérieur du bâtiment commercial) – Propriété située au 70, route du Canton (lot 4 422 734 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 **(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.9 Demande de PIIA numéro 2020-023 relative à une demande d'un permis de construction d'une maison unifamiliale – Lot vacant 5 590 072 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton, dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 **(recommandée favorablement par le CCU)**

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 12.10 Demande de PIIA numéro 2020-024 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal existant (remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal) – Propriété située au 312, rue Rosedale (lot 4 236 171 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.11 Demande de PIIA numéro 2020-025 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal existant (remplacement revêtement extérieur, remplacement du revêtement de la toiture et remplacement des moulures de fenêtres du bâtiment principal) – Propriété située au 252, rue Mountain (lot 4 236 258 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.12 Demande de PIIA numéro 2020-026 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal existant (remplacement du revêtement extérieur et remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) – Propriété située au 243, rue Northcliff (lot 4 236 327 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.13 Demande de PIIA numéro 2020-027 relative à une demande de certificat d'autorisation visant rénovation du bâtiment principal existant – Propriété située au 1, chemin Leclair (lots 4 423 590 et 6 151 994 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(recommandée favorablement par le CCU)**
- 12.14 Offre de services professionnels en ingénierie pour la validation de la capacité du réseau sanitaire à acheminer les eaux usées jusqu'à l'usine dans le but de respecter les exigences de rejet du MDDELCC et de permettre le développement immobilier futur de la municipalité – BHP conseils
- 12.15 Offre de services professionnels en ingénierie pour la validation de la capacité du réseau sanitaire du centre-ville à acheminer les eaux usées jusqu'à l'usine dans le but de respecter les exigences de rejet du MDDELCC – BHP Conseils

### **20-09-236      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de reporter le point 8.6, à savoir :

- Autorisation de vente par la Ville du lot 4 234 593 du cadastre du Québec (lot vacant situé sur la rue Perron) -  
Matricule :            3561-19-8602            à            monsieur  
Samuel Deslongchamps.

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

***Déclaration de la Mairesse***

***1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

***De 19h11 à 19h19 des questions sont posées et les élus et les directeurs répondent.***

**20-09-237 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2020 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**20-09-238 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS D'AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, monsieur Hervé Rivet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois d'août 2020 au montant de 203 912,11 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **GESTION ET ADMINISTRATION**

20-09-239

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2020 AYANT TRAIT À LA TARIFICATION POUR LES OPÉRATIONS DU CAMPING ET DE LA MARINA POUR LA SAISON 2021, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-2019 ET ABROGEANT LES ARTICLES 4.2 ET 4.3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2010**

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités soient être financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'établir de nouveaux tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2021;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de remplacer le Règlement numéro 265-2019 et d'abroger les articles 4.2 et 4.3 du Règlement numéro 170-2010 tels qu'amendés;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice lors de la séance ordinaire du 4 août 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu toute documentation utile au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Il est nécessaire d'établir des tarifs pour les opérations du camping et de la marina en 2021.

### **ARTICLE 2 : TARIFICATION - IMPOSITION**

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés taxables selon les taxes applicables et ils sont prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

### **ARTICLE 3 : CAMPING MUNICIPAL**

La tarification pour le camping municipal pour l'année 2021 est la suivante :

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TARIFICATION SAISONNIÈRE**

Terrains 2* & 3 services (30 ampères)	2021
<b>Zone no. 1</b>	
Section I: 126, 128 Section L: 159	<b>2 600 \$</b>
<b>Zone no. 2</b>	
Section F: 76, 77, 79, 81 Section H: 103, 105, 107, 108 Section I: 124, 130 Section L: 160 *Section N: 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 190	<b>2 750 \$</b>
<b>Zone no. 3</b>	
Section A: 13, 15, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 *Section B: 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 *Section C: 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 Section F: 69, 71, 73, 75, 84, 86, 88 Section H: 97, 109, 110 112, 114 Section I: 117, 118, 120, 121, 122, 123, 125 Section L: 155, 156, 157, 158, 161, 162, 163, 165, 167 *Section M: 169, 173, 174 *Section N: 185, 187, 189 Section R (30 ampères.): 229, 232	<b>3 065 \$</b>
<b>Zone no. 4</b>	
*Section D: 52 *Section E: 58, 61 63, 65, 67 Section F: 70, 72 74, 78, 80 82, 83, 85, 87 *Section G: 92 Section H: 98, 99, 100, 101, 102, 104, 106, 111, 113, 115, 116 Section I: 119, 127,129, 131, 132, 133, 134, 135, 136	<b>3 360 \$</b>



**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

<p>*Section J: 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144</p> <p>Section L: 154, 164, 166</p> <p>*Section M: 168, 170, 171, 172, 175, 176, 177</p>	
<p><b>Avec 3 services 50 ampères</b></p> <p>Section Q: 222</p>	<p><b>2 900 \$</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Avec 3 services 50 ampères</b></p> <p>Section A : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 16A, 17, 18, 18A, 19, 20, 28, 28A, 29</p> <p>Section P : 205</p> <p>Section Q: 218, 219, 220 221</p> <p>Section R: 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235</p>	<p><b>3 490 \$</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>*Terrains 2 services riverains</b></p> <p>*Section D: 47, 48, 49, 50, 51</p> <p>*Section E : 57, 59, 60,62, 64, 66, 68</p> <p>*Section G: 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96</p> <p>*Section M:178, 179</p> <p>*Section N: 191, 192, 193, 194, 195</p>	<p><b>4 400 \$</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Terrains 3 services riverains</b></p> <p>Section D: 53, 54, 55, 56</p> <p>Section K: 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153</p> <p>Section O:198</p> <p><b>( Droits acquis, si quitte va avec le 50 ampères »)</b></p>	<p><b>4 400 \$</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Terrains 3 services riverains 50 ampères</b></p> <p>Section O: 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203</p>	<p><b>4 760 \$</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Terrains 3 services riverains 50 ampères</b></p> <p>Section S: 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245</p>	<p><b>4 450 \$</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Terrains 3 services riverains 50 ampères</b></p> <p>Section P: 204, 206, 209, 211, 214, 215, 216, 217</p>	<p><b>5 100 \$</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Terrains 3 services ruisseaux 50 ampères</b></p> <p>Section P: 207, 208, 210, 212, 213</p>	<p><b>4 150 \$</b></p>

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

<b>*TERRAINS 2 SERVICES : VIDANGE SUR PLACE 3 FOIS SEMAINE INCLUS</b>	
<b>TARIFICATION SAISON 2021 (TERRAINS)</b>	
<b>TARIFS JOURNALIERS</b>	<b>2021</b>
Terrains 3 services	<b>48 \$</b>
Terrains 2 services	<b>46 \$</b>
Terrains Riverains et Ruisseaux 3 services	<b>55 \$</b>
Terrains Riverains 3 services 50 ampères	<b>58 \$</b>
Terrains Riverains 2 services	<b>53 \$</b>
Terrains 3 services 50 ampères	<b>51 \$</b>

<b>DEMI-JOURNÉE</b>	<b>2021</b>
Jusqu'à 17 h	<b>6 \$</b>
Jusqu'à 20 h	<b>12 \$</b>

<b>POLITIQUE DE RABAIS</b>	<b>2021</b>
Séjour de 14 jours consécutifs	<b>10 %</b>
Séjour de 28 jours consécutifs	<b>15 %</b>
Séjour de 84 jours consécutifs	<b>20 %</b>
Séjour de 135 jours consécutifs	<b>30 %</b>
Séjour du dimanche au vendredi en basse saison, 4 ou 5 jours consécutifs, sauf les jours fériés <b>*Avant la Fête nationale et après la Fête du travail</b>	<b>50 %</b>

<b>VISITEURS</b>	<b>Journalière</b>	<b>Saisonnier</b>
Adultes (plus de 12 ans)	<b>6,96 \$</b>	<b>55 \$</b>
Aînés (65 ans et plus) Enfants (6 à 12 ans)	<b>5,23 \$</b>	<b>35 \$</b>
Bambins (0 à 5 ans)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Maximum pour une voiture	<b>21,75 \$</b>	<b>S/O</b>
Famille (2 adultes et 2 enfants)	<b>S/O</b>	<b>110 \$</b>
Groupe communautaire	<b>50% Taux régulier</b>	<b>S/O</b>
Citoyens de Brownsburg-Chatham	<b>Gratuit</b>	<b>S/O</b>
<b>50% de rabais à partir de 17 h</b>		

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

<b>SERVICE DE VIDANGE</b>	<b>2021</b>
Roulotte	<b>18 \$</b>
<b>STATIONNEMENT DE NUIT</b>	
Stationnement de nuit pour les voyageurs	<b>10 \$</b>
<b>CARTE D'ACCÈS</b>	
<b>Camping : Saisonnier/Long terme (84 jours et plus)</b> 2 premières cartes gratuites, 3 cartes additionnelles disponibles à 25 \$ chacune	<b>25 \$</b>
<b>Marina</b> 1 carte gratuite, 4 cartes additionnelles disponibles à 25 \$ chacune	<b>25 \$</b>
<b>TARIFS FIN DE SAISON JOURNALIÈRE</b> (Du 12 septembre au 17 octobre 2021)	<b>Tarifification hebdomadaire 7 nuits</b>
Terrains 3 services	<b>155 \$</b>
Terrains 2 services	<b>145 \$</b>
Terrains Riverains 3 services	<b>200 \$</b>
Terrains Riverains 3 services 50 ampères	<b>210 \$</b>
Terrains Riverains 2 services	<b>200 \$</b>
Terrains 3 services 50 ampères	<b>170 \$</b>
<b>FORFAIT (Long Terme de 135 jours et plus)</b>	
Un séjour de quatre (4) semaines consécutives donne droit à une (1) semaine gratuite.	
<b>SAISON 2021 (SAISONNIER) du 30 avril au 17 octobre 2021</b>	
<b>ENTREPOSAGE HIVERNAL SITE TERRAIN DE CAMPING</b>	<b>2021</b>
Frais d'entreposage pour Saisonniers et Longs-terme (135 jours et plus)	<b>110 \$</b>
<b>TARIFS ENTREPOSAGE / ENCLOS CLÔTURÉ BATEAU ET ROULOTTE</b>	
<b>ÉTÉ : du 15 mai 2021 au 11 octobre 2021</b> Les dates peuvent varier selon les conditions météorologiques.	

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

<b>BATEAU</b>	<b>2021</b>
De 0 pied à 20 pieds	<b>155 \$</b>
De 21 pieds à 30 pieds	<b>230 \$</b>
31 pieds et plus	<b>280 \$</b>
<b>HIVER : du 12 octobre 2020 au 15 mai 2021 L'enclos n'est pas accessible l'hiver et n'est pas déneigé.</b>	
<b>BATEAU ET / OU ROULOTTE</b>	
De 0 pied à 20 pieds	<b>155 \$</b>
De 21 pieds à 30 pieds	<b>205 \$</b>
31 pieds et plus	<b>255 \$</b>

Après cette date **des frais supplémentaires de 15 \$ par jour** seront facturés à tous les locataires qui n'auront pas récupéré leur bien le jour suivant la fin du contrat de location.

Les frais d'entreposage journalier sont de 10 \$ par jour.

Durant la saison estivale, les clients de terrain saisonnier et de terrain long-terme 84 jours et plus, auront droit à un escompte de 50% pour les bateaux et remorques de 24 pieds et plus ou doubles essieux.

### **FRAIS DE RÉSERVATION POUR 2021**

Les réservations sont acceptées pour un séjour de deux (2) jours minimum, trois (3) s'il s'agit d'un congé férié.

À la réservation, nous exigeons un dépôt minimum équivalent à la valeur d'une journée ou 25% du séjour.  
(Le montant le plus élevé des deux.)

### **S'il y a annulation des frais seront applicables :**

- 12 semaines avant la date d'arrivée : 50 \$ frais d'administration;
- 8 semaines avant la date d'arrivée : Le montant le plus élevé entre 25% du dépôt ou une journée +50\$ de frais d'administration;
- 4 semaines avant la date d'arrivée : 50% du dépôt + 50\$ de frais d'administration;
- Moins de 4 semaines avant la date d'arrivée : 100% du dépôt + 50\$ de frais d'administration;
- Aucun avis d'annulation : Montant total de la réservation + 50\$ de frais d'administration.

### **OU :**

La totalité du dépôt pourra être appliquée sur une nouvelle réservation de la saison en cours seulement. L'avis d'annulation doit être reçu 7 jours avant la date d'arrivée. Aucun avis d'annulation : montant total de la réservation sera applicable.

### **ARTICLE 4 : MARINA DU CAMPING MUNICIPAL**

La tarification pour la marina du camping municipal pour l'année 2021 est la suivante :

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

**CETTE TARIFICATION S'APPLIQUE À TOUS LES QUAIS DU  
CAMPING**

QUAIS	2021
Tarification saisonnière - Quais marina Minimum 20 pieds <b>(Rabais Camping Marina applicable)</b>	<b>60 \$</b>
Tarification saisonnière – Quai plage Minimum 20 pieds <b>(Rabais Camping Marina applicable)</b>	<b>55 \$</b>
Tarification journalière (Longueur Hors Tout)	<b>1.90 \$/pied, LHT</b>
Tarification 7 jours et plus	<b>10 % rabais</b>
Tarification 15 à 27 jours	<b>20 % rabais</b>
Tarification 28 jours et plus	<b>30 % rabais</b>
Tarification horaire	<b>5 \$ / bloc 2 h</b>
Tarification horaire	<b>10 \$ / bloc 4 h</b>
<b>BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE</b>	
Branchement électrique – 20 ampères	<b>175 \$</b>
Branchement électrique – 30 ampères	<b>225 \$</b>
Branchement électrique – 2 x 30 ampères	<b>335 \$</b>
<b>VIDANGE</b>	
	<b>25 \$</b>
<b>STATIONNEMENT / VÉHICULE VISITEUR</b>	
	<b>1<sup>er</sup> jour inclus avec entrée sur le site</b>
	<b>2<sup>e</sup> jour et suivant 8,70 \$</b>

**LES LOCATAIRES DE QUAIS SAISONNIERS NE POURRONT  
LAISSER  
LES REMORQUES SUR LE SITE POUR LA SAISON.**

**Note :** Le locataire d'un espace de quai se verra allouer sans frais supplémentaires un permis de stationnement pour un (1) véhicule pour la période de location.

MISE À L'EAU	2021
<b>RAMPE (Incluant le stationnement pour une (1) journée)</b>	<b>52,19 \$</b>
<b>STATIONNEMENT</b>	<b>17,40\$</b>
<b>***CARTE DE MEMBRE SAISONNIER</b>	<b>550 \$</b>

**\*\*\* La carte de membre saisonnier donne droit à :**

- utilisation de la rampe pour la mise à l'eau, incluant le stationnement pour la saison;
- accès comme visiteur à la marina et au camping municipal.

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS DE BROWNSBURG-CHATHAM.**

Les membres sont assujettis aux mêmes règlements que les plaisanciers saisonniers de la marina.

\* Le **Rabais Camping/Marina** s'applique aux clients qui louent un emplacement de camping et un quai durant la même période. Les campeurs séjournant pour une période de 84 jours consécutifs minimums pourront obtenir un rabais de 20% sur le tarif saisonnier de location de quai. Les campeurs saisonniers et les campeurs séjournant pour une période de 135 jours consécutifs pourront obtenir un rabais de 30% sur le tarif saisonnier de location.

### **ARTICLE 5 : ABROGATION ET REMPLACEMENT**

Le présent règlement abroge les articles 4.2 et 4.3 du Règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, tels qu'amendés.

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 265-2019 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping et de la marina pour la saison 2020.

### **ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Catherine Trickey,  
Mairesse

---

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard,  
Greffier et directeur du  
Service juridique

Avis de motion :	Le 4 août 2020
Dépôt du projet :	Le 4 août 2020
Adoption du règlement :	Le 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Entrée en vigueur :	Le XX septembre 2020

Adoptée à l'unanimité

20-09-240

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 202-01-2020  
MODIFIANT LA TARIFICATION PRÉVUE AU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2013 CONCERNANT LES  
VENTES DE GARAGE ET BAZARS**

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE, selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que toute ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été présenté par monsieur le conseiller André Junior Florestal à la séance ordinaire tenue le 4 août 2020;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par le greffier, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Galarneau et résolu d'adopter le règlement suivant :

### **ARTICLE 1    TITRE**

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 202-01-2020 modifiant la tarification prévue au Règlement numéro 202-2013 concernant les ventes de garage et bazars ».

### **ARTICLE 2    PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 3    MODIFICATION DE L'ARTICLE 12**

L'article 12 du Règlement numéro 202-2013 est modifié par le remplacement de « VINGT-CINQ DOLLARS (25 \$) » par « DIX DOLLARS (10 \$) ».

### **ARTICLE 4    ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Catherine Trickey,  
Mairesse

---

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard,  
Greffier et directeur du  
Service juridique

Avis de motion :            Le 4 août 2020  
Dépôt du projet :        Le 4 août 2020  
Adoption :                Le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**20-09-241      AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 677 962 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MATRICULE  
3665-73-7515 À MONSIEUR MOSTAFA REZZOUK**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 677 962 du cadastre du Québec – Matricule 3665-73-7515;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mostafa Rezzouk a déposé une offre d'achat de 5 700 \$ pour ce lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mostafa Rezzouk a déposé un chèque au montant de 570 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE Mostafa Rezzouk a été informé que ledit lot n'est pas constructible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 677 962 du cadastre du Québec à monsieur Mostafa Rezzouk pour la somme de 5 700 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**20-09-242      AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 677 956 DU CADASTRE DU QUÉBEC, À MONSIEUR  
MOSTAFA REZZOUK**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 677 956 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mostafa Rezzouk a déposé une offre d'achat de 5 500 \$ pour ce lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mostafa Rezzouk a déposé un chèque au montant de 550 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;



***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mostafa Rezzouk a été informé que ledit n'est pas constructible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 677 956 du cadastre du Québec à monsieur Mostafa Rezzouk pour la somme de 5 500 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**20-09-243**

**AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 677 967 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MATRICULE  
3665-83-6628 À MADAME FADILA RIJAL-LEBLAD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 677 967 du cadastre du Québec – Matricule 3665-83-6628;

CONSIDÉRANT QUE madame Fadila Rijal-Leblad a déposé une offre d'achat de 5 500 \$ pour ce lot;

CONSIDÉRANT QUE madame Fadila Rijal-Leblad a déposé un chèque au montant de 550 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE Fadila Rijal-Leblad a été informé que ledit lot n'est pas constructible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 677 967 du cadastre du Québec à madame Fadila Rijal-Leblad pour la somme de 5 500 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT 4 234 593 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT VACANT SITUÉ SUR LA RUE PERRON) - MATRICULE : 3561-19-8602 À MONSIEUR SAMUEL DESLONGCHAMPS**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

20-09-244

**AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DES LOTS 4 678 426, 4 678 103, 4 678 100, 4 977 283, 4 678 427, 4 678 429, 4 678 104, 4 678 430, 4 678 425, 4 678 431, 4 678 434, 4 678 432, 4 678 438, 4 678 439, 4 678 447 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MATRICULES 3859-51-1096, 3859-53-5396, 3859-60-3741, 3858-79-1799, 3859-50-7621, 3859-53-8403, 3859-53-9870, 3859-63-3180, 3859-64-2286, 3859-64-4863, 3859-66-1070, 3859-66-8748, 3859-75-3874, 3859-77-1925, 3859-77-6995 À MONSIEUR JOSKO VUJANOVIC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots 4 678 426, 4 678 103, 4 678 100, 4 977 283, 4 678 427, 4 678 429, 4 678 104, 4 678 430, 4 678 425, 4 678 431, 4 678 434, 4 678 432, 4 678 438, 4 678 439, 4 678 447 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Josko Vujanovic a déposé deux (2) offres d'achat totalisant la somme de 24 700 \$ pour lesdits lots;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Josko Vujanovic a payé la somme de 2 470 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé pour les deux (2) offres d'achat;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance des deux (2) offres d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Josko Vujanovic a été informé que lesdits lots ne sont pas constructibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente des lots 4 678 426, 4 678 103, 4 678 100, 4 977 283, 4 678 427, 4 678 429, 4 678 104, 4 678 430, 4 678 425, 4 678 431, 4 678 434, 4 678 432, 4 678 438, 4 678 439, 4 678 447 du cadastre du Québec, à monsieur Josko Vujanovic pour la somme de 24 700 \$.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**20-09-245      AUTORISATION DE VENTE PAR LA VILLE DU LOT  
4 678 472 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR  
EL HARCH AHMED**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 678 472 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur El Harch Ahmed a déposé une offre d'achat de 5 600 \$ pour ce lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur El Harch Ahmed a déposé un chèque au montant de 560 \$ représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il recommande la vente dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur El Harch Ahmed a été informé que ledit n'est pas constructible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, M. Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 678 472 du cadastre du Québec à monsieur El Harch Ahmed pour la somme de 5 600 \$.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet ou le greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**    **AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-22-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES DE DÉPÔT POUR LA LOCATION DE LA SALLE LOUIS-RENAUD**

Avis de motion et dépôt d'un projet d'un règlement est par les présentes déposés par monsieur le conseiller Stephen Rowland qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement numéro 170-22-2020 modifiant le Règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier les règles de dépôt pour la location de la salle Louis-Renaud.

### **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

### **TRAVAUX PUBLICS - LOISIRS & CULTURE**

**20-09-246**    **RÉSULTATS DES PRIX SUITE AU REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC L'UMQ POUR LE SEL À DÉGLACER POUR LA SAISON 2020-2021 – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a accepté par voie de résolution portant le numéro 18-04-139 la proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme sel à déglacer, pour 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de
- l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite au processus d'appel d'offres public officiel;

CONSIDÉRANT le prix obtenu, par tonne métrique, auprès du soumissionnaire, « Sable Marco », au montant de 91,96 \$, la tonne métrique, sans livraison (dépôt à Trois-Rivières) et 100,49 \$, la tonne métrique incluant livraison, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham participe à cet achat regroupé pour se procurer du sel à déglacer dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le résultat pour le sel à déglacer pour la saison hivernale 2020-2021, auprès du soumissionnaire « Sable Marco ».

Adoptée à l'unanimité

20-09-247

### **RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT ET/OU LA LIVRAISON, LE CAS ÉCHÉANT, DE PIERRES CONCASSÉES DIVERSES – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses;

CONSIDÉRANT l'intérêt habituel de plusieurs entrepreneurs pour cet appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé des offres pour diverses catégories de pierres et graviers;

CONSIDÉRANT les résultats sur la pièce jointe, faisant partie intégrante de la présente recommandation;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget d'opération;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est récurrente annuelle ;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE l'achat de matières en vrac de cette nature est utilisé, notamment, pour les travaux de fondation de routes, sous-fondation de routes, rechargement, réparation de crevasse, remplacement de ponceaux, réparation de bris d'aqueduc ou d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus avantageuse proposition pour chacune des catégories de gravier et/ou pierre et/ou béton concassé divers, le tout selon la nature et l'emplacement des travaux à être exécutés au courant de l'année à venir en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

20-09-248

### **RÉSULTATS DE SOUMISSION L'ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES POUR DIVERS SERVICES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT le processus de recherches de prix auprès de plusieurs fournisseurs potentiels pour l'achat de deux camionnettes pour le Service des travaux publics et le Camping/Marina;

CONSIDÉRANT QUE (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour cette dépense, selon le PTI 2020 représente 40 000,00 \$, toutes taxes incluses par camionnette;

CONSIDÉRANT les résultats des prix d'achat, toutes taxes incluses, pour les camionnettes; à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix par camion (TTI)</b>	<b>Prix total</b>
<b>Élite Ford</b>	45 572,64 \$	91 145,28 \$
<b>Viau Ford</b>	36 809,25 \$	73 618,50 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat des deux véhicules de type camionnette auprès du plus bas soumissionnaire conforme « Viau Ford » au montant de 73 618,50 \$, incluant toutes les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise que la dépense soit faite à même le Fonds de roulement, et ce, sur une période de cinq (5) ans;

QUE lors de la réception desdits véhicules; ces derniers soient lettrés dès que possible afin de les identifier à l'effigie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

20-09-249

### **RÉSULTATS OUVERTURE DE SOUMISSION PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION SIX (6) ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT, BENNE BASCULANTE ET SABLEUSE – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public par le système électronique des appels d'offres publics (SEAO) pour un camion six (6) roues, avec tous les équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ce nouveau camion fait partie du Programme triennal d'immobilisation pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel équipement est en remplacement de l'unité 09-125, GMC Top Kick 5500, 2009;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires potentiels se sont prévalus de demandes d'équivalence;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus, toutes taxes incluses, à savoir :

#### **Option Achat – Freightliner M2-106 4 x 4 2021**

GloboCam : 268 498,82 \$

#### **Option crédit-bail - Freightliner M2-106 4 x 4 2021**

GloboCam : 60 mois : 286 616,81 \$

GloboCam : 72 mois : 290 894,82 \$

#### **Garantie prolongée**

GloboCam de 2 à 5 ans (moteur, transmission, différentiel)  
4 582,90 \$.

CONSIDÉRANT QUE la date de livraison est le 15 janvier 2021;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'un camion 6 roues neuf, 2021, le tout, tel que décrit dans le devis, incluant les équipements et la garantie prolongée, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, « GloboCam » pour un montant à l'achat de 273 081,72 \$, incluant toutes les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise que le paiement de ce véhicule soit effectué à même le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, lorsque le nouvel achat sera livré, de mettre en disposition d'actif, l'unité portant le numéro 09-125, GMC 5500, Top Kick, 2009.

Adoptée à l'unanimité

20-09-250

### **AUTORISATION DE DÉPENSES POUR INSTALLATION D'UNE CLÔTURE/GUÉRITE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'un processus de demande de prix avait été entrepris pour l'installation d'une clôture de type guérite au Service des travaux publics faisant suite à plusieurs situations problématiques depuis 2017;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, le service des travaux publics s'est fait voler un camion de travail ainsi qu'une remorque;

CONSIDÉRANT QUE des caméras ont aussi été installées pour protéger les lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation officielle avait été donnée à l'automne 2019, mais que le tout rendait impossible l'installation adéquate du système de clôture/guérite;

CONSIDÉRANT les entreprises fermées depuis plusieurs semaines, causées par la pandémie et les règles gouvernementales, retardant l'officialisation de la commande, ainsi que les délais de livraison;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera payable à même le Règlement d'emprunt portant le numéro 284-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.



## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la dépense de l'installation d'une clôture de type guérite sur le site du Service des travaux publics pour un montant, toutes taxes incluses de 19 253,33 \$ auprès du fournisseur « Inter Clôtures Clobec ».

QUE le paiement de cette dépense soit payable à même le Règlement d'emprunt portant le numéro 284-2020.

Adoptée à l'unanimité

**20-09-251**      **RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

CONSIDÉRANT QUE le *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* à versé une compensation de 261 602 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les ouvrages d'art dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE lors de la reddition de comptes pour l'année 2019, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* et retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la trésorière, madame Nathalie Derouin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham informe le *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (ERL). (Poste de revenu numéro 01-381-91-001).

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

20-09-252

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC - TRAVAUX  
D'UN POSTE DE SURPRESSION AVEC BÂTIMENT –  
OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres pour des travaux d'aménagement d'un poste de surpression avec bâtiment, représentant la phase II des travaux de réhabilitation d'un tronçon de la rue Principale entre la rue du Couvent et de Septaco, par le biais du site officiel des appels d'offres publics, (SEAO);

CONSIDÉRANT les résultats reçus, toutes taxes incluses, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
Nordmec Construction	803 130,27 \$
Groupe Altek inc	856 061,61 \$
Constech	893 870,16 \$
Construction Deric inc	1 033 779,32 \$
Groupe Mécano inc	1 094 487,50 \$

CONSIDÉRANT QU'un soumissionnaire s'est avéré non conforme, mais que cela n'a pas d'incidence sur la plus basse soumission reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénieurs mandatée pour ces travaux, BHP Conseils;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont payables à même le Règlement d'emprunt portant le numéro 250-2018 prévu à cet effet, ainsi que subventionnés par le programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde le contrat pour des travaux d'aménagement d'un poste de surpression avec bâtiment, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, à savoir : *Nordmec Construction*, pour un montant total incluant les taxes et les contingences de 803 130,27 \$.

Adoptée à l'unanimité

20-09-253

**RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PASSAGE POUR LES  
SAISONS 2020-2021, 2021-2022 ET 2022-2023, AVEC  
POSSIBILITÉS DE DEUX ANNÉES D'OPTIONS  
SUPPLÉMENTAIRES AU «CENTRE DE PÊCHE DES  
SPORTIFS» - MONSIEUR JACQUES VADEBONCOEUR**

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2003, un droit de passage est accordé par la Ville sur le terrain du camping municipal, dans la section de la marina, pour accéder à la rivière des Outaouais, à l'organisme le «*Centre de Pêche des Sportifs*»;

CONSIDÉRANT QUE cette activité hivernale sur le territoire de la Ville collabore au développement touristique de notre région;

CONSIDÉRANT la qualité générale du service offert par le «*Centre de Pêche des Sportifs*»;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler, pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 avec possibilité de deux années d'option;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le droit de passage accordé à Monsieur Jacques Vadeboncoeur pour le «*Centre de Pêche des Sportifs*» aux mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

- Le droit de passage relie Monsieur Jacques Vadeboncoeur pour le «*Centre de Pêche des Sportifs*» et ne peut être transféré sans l'autorisation de la Ville de Brownsburg-Chatham;
- Le «*Centre de Pêche des Sportifs*» pourra utiliser le terrain (soit 2 375 m<sup>2</sup>) d'entreposage situé sur la montée Byrne;
- Le «*Centre de Pêche des Sportifs*» ne récoltera aucun revenu en lien avec le terrain d'entreposage de la montée Byrne, fourni gratuitement par la Ville de Brownsburg-Chatham;
- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours;
- Les installations devront être de bonne qualité (cabanes peintes et constructions uniformes);
- Les résidents de la Ville de Brownsburg-Chatham devront avoir accès gratuitement au site (accès piétonnier seulement);
- Les résidents de la Ville qui avaient l'habitude d'installer une cabane de pêche sur glace à cet endroit pourront continuer à la faire sans frais;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs, et cetera);
- L'entreposage des installations de pourvoirie ne sera pas permis sur le terrain du camping/marina municipal de la Ville. Les installations devront être enlevées au plus tard le 1<sup>er</sup> avril;
- Le nettoyage et l'entreposage des installations non permis après le 1<sup>er</sup> avril;
- Le pourvoyeur devra assurer la sécurité des usagers et contrôler l'accès au site en dehors des heures de fermeture;
- Les frais de déneigement devant être assumés par le «*Centre de Pêche des Sportifs*» et devant être effectués de façon adéquate;
- L'aménagement d'une aire de glace ou d'un sentier de glace d'un minimum d'un kilomètre afin de permettre le patinage libre devra être aménagé sur le site, l'aménagement et l'entretien seront sous la responsabilité et aux frais du pourvoyeur;
- La Ville peut mettre fin à l'entente, en tout temps, avec un préavis écrit d'un minimum de six (6) mois.
- Le «*Centre de Pêche des Sportifs*» s'engage à obtenir auprès des autorités compétentes toutes les autorisations nécessaires aux activités tenues sur la rivière des Outaouais.

QU'un montant de 300 \$ par saison sera demandé afin de couvrir les frais de gestion des activités encourues sur les terrains de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE des frais supplémentaires pourront s'ajouter si l'accès à l'électricité est requis.

Adoptée à l'unanimité

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

20-09-254

#### **ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PARTIEL SUR APPEL**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a un besoin en pompiers formés rapidement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service a rencontré monsieur Justin Lanthier en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Justin Lanthier a complété la formation de pompier1 et pompier2 (DEP) et qu'il complètera aussi un DEC en incendie;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il pourra immédiatement aider le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il s'engage à déménager sur le territoire du Service de sécurité incendie le plus rapidement possible et fournir une preuve de résidence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Michel Robert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de monsieur Justin Lanthier, à titre de pompier à temps partiel en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

### **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20-09-255

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA ZONE VILLÉGIATURE V-406**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 juillet 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 juillet 2020;

ATTENDU QUE, conformément aux pouvoirs découlant de l'arrêté numéro 2020-033 du 7 mai 2020, la Ville remplace la consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QU'aucune question n'a été reçue relativement à ce projet de règlement;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 4 août 2020;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent, conformément à la loi, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation;

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur est déposée afin d'édicter des dispositions particulières à la zone villégiature V-406.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone villégiature V-406 en y ajoutant les usages H2 « Bifamiliale », C5 « Hébergement » et RN1 « Activité forestière » comme classes d'usages autorisés et en y édictant des dispositions sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », les notes (4) et (5) placées à la suite des usages déjà autorisés et se lisant comme suit :

« (4) : ..., C504 ;  
(5) : ..., RN102 ».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

## **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 10.18, en la supprimant et en la remplaçant par celle-ci:

**« Section 10.18 : Dispositions particulières applicables à la zone V-406**

### **10.18.1 : Champ d'application**

Les dispositions particulières de la présente section s'appliquent à la zone V-406

### **10.18.2 : Activité complémentaire à l'usage principal**

- L'hébergement en écogite est autorisé comme activité complémentaire à l'usage Centre de développement de la personne identifié comme «R212», tel qu'encadré à la réglementation;
- La fabrication artisanale ou semi-artisanale, l'entreposage, l'utilisation et la vente de boisson alcoolique à base de sirop d'érable sont autorisés comme activités complémentaires à l'usage Acériculture (RN102).

## **ARTICLE 3**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à l'article 12.3.8, en le supprimant et en le remplaçant par celui-ci:

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **« 12.3.8 : Bâtiment d'habitation dérogatoire de la zone V-406**

Est réputé bénéficiaire de droits acquis, quant à son implantation, ses dimensions et sa hauteur, un bâtiment d'habitation implanté sur un terrain situé dans la zone villégiature V-406, si ce bâtiment était déjà existant au 15 juillet 2003 (date d'entrée en vigueur du Règlement numéro 058-2013 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans).

Aucun droit acquis n'est reconnu pour une implantation d'un bâtiment d'habitation à l'intérieur d'une rive ou d'une zone à risque de mouvement de sol, sauf si cette implantation était conforme à la réglementation en vigueur lors de la construction.

Tel que prévu à la disposition 12.3.1, la réparation et l'entretien d'un bâtiment d'habitation dérogatoire sont autorisés. »

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Catherine Trickey,  
Mairesse

---

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard,  
Greffier et directeur du  
Service juridique

Avis de motion : Le 7 juillet 2020  
Adoption du projet : Le 7 juillet 2020  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet : Le 4 août 2020  
Adoption du règlement : Le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

20-09-256

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
DM-2020-00347 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 306-308, RUE  
BANK (LOT 4 236 021 DU CADASTRE DU QUÉBEC) –  
ESPACE DE STATIONNEMENT SUR LA LIGNE  
LATÉRALE DE TERRAIN**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00347 présentée par madame Shirley Dixon-Smith pour la propriété située au 306-308, rue Bank (lot 4 236 021 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser la construction d'un espace de stationnement directement sur la ligne latérale de terrain alors que la réglementation stipule que les espaces de stationnement doivent être localisés à une distance de 1 mètre des lignes de terrain;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan d'implantation projeté ;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone résidentielle R-606;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage présentement en vigueur prescrit que les espaces de stationnement sont autorisés dans toutes les cours et les marges sauf à l'intérieur du triangle de visibilité. Ils doivent être localisés à une distance minimale de 1 mètre des lignes de terrain (sauf la ligne avant de terrain), sauf dans le cas d'un stationnement dont l'entrée est commune;

ATTENDU QUE le motif énoncé par la requérante pour cette demande est :

- La présente requête de dérogation mineure permettra aux locataires de ne pas avoir à stationner leurs autos l'une derrière l'autre étant donné que le propriétaire du 312, rue Bank a installé une clôture, ce qui fait en sorte qu'ils ne peuvent plus se stationner côte à côte;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00347 présentée par madame Shirley Dixon-Smith pour la propriété située au 306-308, rue Bank (lot 4 236 021 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00347 présentée par madame Shirley Dixon-Smith, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 306-308, rue Bank, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser la construction d'un espace de stationnement directement sur la ligne latérale de terrain alors que la réglementation stipule que les espaces de stationnement doivent être localisés à une distance de 1 mètre des lignes de terrain.

Adoptée à l'unanimité



***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

20-09-257

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
DM-2020-00351 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 597, ROUTE  
DES OUTAOUAIS (LOT 4 423 593 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC) – SUPERFICIE GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00351 présentée par monsieur Michael John Lee pour la propriété située au 597, route des Outaouais (lot 4 423 593 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un garage privé détaché d'une superficie de 92,97 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés tel que prescrit pour un garage privé détaché situé à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan du garage privé détaché;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-427;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage présentement en vigueur prescrit pour un garage privé détaché une superficie maximale de 65 mètres carrés pour un terrain situé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation de 75 mètres carrés dans les autres cas;

ATTENDU QUE le motif énoncé par le requérant pour cette demande est :

- La présente requête de dérogation vise à permettre aux propriétaires d'avoir plus d'espace d'entreposage et de rangement sans avoir à faire des travaux majeurs sur leur maison qui date 191 ans.

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00351 présentée par monsieur Michael John Lee pour la propriété située au 597, route des Outaouais (lot 4 423 593 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-00351 présentée par monsieur Michael John Lee, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 597, route des Outaouais (lot 4 423 593 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham dans le but d'autoriser un garage privé détaché d'une superficie de 92,97 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés tel que prescrit pour un garage privé détaché situé à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation.

Adoptée à l'unanimité

20-09-258

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-018 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT (REMPACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE ET REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE LA TOITURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 231, RUE MOUNTAIN (LOT 4 236 320 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00292 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant (le remplacement de la porte d'entrée et remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) situé 231, rue Mountain (lot 4 236 320 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement de la porte d'entrée;
- Remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone centre-ville Cv-707 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE le matériau et couleur retenus pour cette demande sont:

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Porte d'entrée de couleur blanche;
- Revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte architecturaux de la compagnie IKo de couleur double brun.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00292 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant (le remplacement de la porte d'entrée et remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) situé 231, rue Mountain (lot 4 236 320 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (le remplacement de la porte d'entrée et remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) situé au 231, rue Mountain, sur le lot 4 236 320 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-09-259**

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-019 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMERCIAL EXISTANT (REPLACEMENT DE LA PORTE DE GARAGE EN FAÇADE AVANT) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 328, RUE BANK (LOT 4 235 957 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00298 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment commercial existant (le remplacement de la porte de garage en façade avant) situé 328, rue Bank (lot 4 235 957 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement de la porte de garage.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le bâtiment commercial est situé dans la zone centre-ville Cv-706 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériau retenu;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE le matériau et la couleur retenus pour cette demande sont:

- Porte en acier modèle 710 pas de vitre de couleur blanc;

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00298 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment commercial existant (le remplacement de la porte de garage en façade avant) situé 328, rue Bank (lot 4 235 957 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de la requérante et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (le remplacement de la porte de garage en façade avant) situé au 328, rue Bank, sur le lot 4 235 957 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

20-09-260

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-020 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT (REPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, REMPLACEMENT DE FENÊTRES ET CONSTRUCTION D'UN BALCON DU BÂTIMENT PRINCIPAL) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 307, RUE ROSEDALE (LOT 4 236 181 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00305 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal, remplacement de fenêtres et construction d'un balcon) situé 307, rue Rosedale (lot 4 236 181 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur;
- Remplacement de fenêtres;
- Construction d'un balcon.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone résidentielle R-606 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur de Vinyl Mitten, modèle colonial de couleur safran;
- Fenêtres à guillotine en PVC blanc avec demi-carrelage dans le haut;
- Balcon en bois traité.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00305 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal, remplacement de fenêtres et construction d'un balcon) situé 307, rue Rosedale (lot 4 236 181 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal, remplacement de fenêtres et construction d'un balcon) situé au 307, rue Rosedale, sur le lot 4 236 181 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

20-09-261

### **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-021 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT L'AGRANDISSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ EXISTANTE – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1061, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOTS 4 422 957 ET 4 459 423 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00340 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer un agrandissement du bâtiment résidentiel existant situé 1061, route des Outaouais (lot 4 459 423 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- L'agrandissement de la propriété existante.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone villégiature V-423 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

- Revêtement de toiture en tôle Vicwest de couleur vert forêt;
- Revêtement extérieur de CanExel de couleur rouge compagne;
- Soffites et fascias de couleur vert forêt;
- Fenêtres à battant en PVC blanc avec carrelage amovible.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00340 visant à obtenir l'autorisation d'effectuer un agrandissement du bâtiment résidentiel existant situé 1061, route des Outaouais (lot 4 459 423 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant l'agrandissement de la propriété existante située au 1061, route des Outaouais, sur le lot 4 459 423 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

20-09-262

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-022 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT COMMERCIAL EXISTANT (PEINTURER LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT COMMERCIAL) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 70, ROUTE DU CANTON (LOT 4 422 734 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00324 visant la rénovation du bâtiment commercial (peinturer le revêtement extérieur du bâtiment commercial) situé au 70, route du Canton (lot 4 422 734 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Peinturer le revêtement extérieur.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE le bâtiment commercial est situé dans la zone pôle local Pl-523 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant;
- Couleur retenue.

ATTENDU QUE la couleur retenue pour cette demande est:

- Couleur bleu mystique.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00324 visant la rénovation du bâtiment commercial (peinturer le revêtement extérieur du bâtiment commercial) situé au 70, route du Canton (lot 4 422 734 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment commercial (peinturer le revêtement extérieur du bâtiment commercial) situé au 70, route du Canton, sur le lot 4 422 734 du cadastre du Québec (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

20-09-263

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-023 RELATIVE À UNE DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE – LOT VACANT 5 590 072 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON, DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**



## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU la demande visant la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 5 590 072 du cadastre du Québec, située sur la route du Canton, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Construction d'une habitation unifamiliale.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone pôle local Pl-501 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan de la maison projetée;
- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur CanExel de couleur Acadia ;
- Pierres fusion Fawn;
- Revêtement de toiture bardeau d'asphalte BP double ton;
- Portes et fenêtres de couleur noir (fenêtres à manivelle ;
- Fascias et soffites de la compagnie Gentek de couleur noir.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande visant la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 5 590 072 du cadastre du Québec, située sur la route du Canton, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un permis visant la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot vacant 5 590 072 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

20-09-264

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-024 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT (REPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 312, RUE ROSEDALE (LOT 4 236 171 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00327 visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal) situé au 312, rue Rosedale (lot 4 236 171 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur;

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone pôle résidentiel R-606 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant;
- Matériau et couleur retenus.

ATTENDU QUE le matériau et couleur retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur CanExel de couleur bleu mystique.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00327 visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal) situé au 312, rue Rosedale (lot 4 236 171 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal) situé au 312, rue Rosedale, sur le lot 4 236 171 du cadastre du Québec.

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**20-09-265 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-025 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT (REPLACEMENT REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, REPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE LA TOITURE ET REPLACEMENT DES MOULURES DE FENÊTRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 252, RUE MOUNTAIN (LOT 4 236 258 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00326 visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement extérieur, remplacement du revêtement de la toiture et remplacement des moulures de fenêtre du bâtiment principal) situé au 252, rue Mountain (lot 4 236 258 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur;
- Remplacement du revêtement de toiture;
- Remplacement des moulures de fenêtre.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone pôle résidentiel R-607 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant;
- Matériaux et couleurs retenus.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur CanExel de couleur bleu mystique;
- Revêtement de toiture en bardeau d'asphalte de couleur bleu mystique;
- Remplacement des moulures de fenêtre en CanExel de couleur bleu mystique.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00326 visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement extérieur, remplacement du revêtement de la toiture et remplacement des moulures de fenêtre du bâtiment principal) situé au 252, rue Mountain (lot 4 236 258 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement extérieur, remplacement du revêtement de toiture et remplacement des moulures de fenêtre du bâtiment principal) situé au 252, rue Mountain, sur le lot 4 236 258 du cadastre du Québec.

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

20-09-266

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-026 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT (REMPACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE LA TOITURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 243, RUE NORTHCLIFF (LOT 4 236 327 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00325 visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement extérieur, remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) situé au 243, rue Northcliff (lot 4 236 237 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur;
- Remplacement du revêtement de toiture.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone pôle résidentiel R-607 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant;
- Matériaux et couleurs retenus.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur CanExel de couleur bleu mystique;
- Revêtement de toiture en bardeau d'asphalte de couleur bleu mystique.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00325 visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement extérieur, remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) situé au 243, rue Northcliff (lot 4 236 237 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel (remplacement du revêtement extérieur, remplacement du revêtement de toiture du bâtiment principal) situé au 243, rue Northcliff, sur le lot 4 236 237 du cadastre du Québec.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

20-09-267

### **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2020-027 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1, CHEMIN LECLAIR (LOTS 4 423 590 ET 6 151 994 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00364 visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 1, chemin Leclair (lots 4 423 590 et 6 151 994 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Rénovation du bâtiment principal existant.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone villégiature V-427 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Projection du bâtiment futur;
- Matériaux retenus;
- Photographies actuelles du bâtiment et du secteur avoisinant.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur de pin, modèle 306, fini brut, de couleur blanc PPG, les moulures seront de la même couleur;
- Revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte BP, modèle Everest 42 noir cobalt;
- Revêtement de la toiture de la galerie en acier Duchesne modèle TR9 noir ;
- Soffites en aluminium ventilé noir;
- Fascias en aluminium noir #30;
- Colonnes en pierre Q-stone intemporel, couleur Sterling;
- Galerie en bois traité;
- Colonnes : teinture Saman à base d'eau, couleur noir;
- Porte patio Fusion hybride en aluminium noir;
- Porte d'acier 36 pouces droite, vitre 24'' x 37 '' vitre claire;
- Fenêtres série hybride H3000 en aluminium noir.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-00364 visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant situé au 1, chemin Leclair (lots 4 423 590 et 6 151 994 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de la requérante et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un permis visant la rénovation du bâtiment principal situé au 1, chemin Leclair, sur les lots 4 423 590 et 6 151 994 du cadastre du Québec. (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

20-09-268

### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA VALIDATION DE LA CAPACITÉ DU RÉSEAU SANITAIRE À ACHEMINER LES EAUX USÉES JUSQU'À L'USINE DANS LE BUT DE RESPECTER LES EXIGENCES DE REJET DU MDDELCC ET DE PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER FUTUR DE LA MUNICIPALITÉ – BHP CONSEILS**

CONSIDÉRANT QU'aucun projet d'extension du réseau d'égout au centre-ville susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements égouts unitaire, domestique ou pseudo-domestique ne pourra être autorisé sans des mesures de compensatoires selon les modalités prévues par le MDDELCC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de valider la capacité du réseau sanitaire à acheminer les eaux usées jusqu'à l'usine dans le but de respecter les exigences de rejet du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIÉRANT QUE l'étude permettra de connaître la capacité résiduelle en fonction des développements futurs et de corriger certaines problématiques actuelles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de Jean-François Brunet, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre soumise par la firme BHP Conseils en date du 21 juillet 2020 au montant de dix-huit mille neuf cents (18 900 \$) plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

**20-09-269      INSTALLATION            D'UN            CABINET            DE  
TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR FIBRE ARGENTEUIL  
AU 5 RUE GAGNÉ (CASERNE INCENDIE PINE HILL) –  
APPROBATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE relativement au projet de desserte en fibre optique de Fibre Argenteuil, l'installation d'équipements physiques est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'afin de desservir le secteur de Pine Hill et Wentworth-Nord, une installation de cabinet dans la portion nord du territoire est nécessaire;

CONSIÉRANT QUE Fibre Argenteuil a demandé à la Ville de lui suggérer des emplacements afin de positionner ledit cabinet et que le Caserne de Pine-Hill (5 rue Gagné) présente le site convenant le mieux aux besoins de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'une servitude sera donnée en faveur de Fibre Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme ne prévoient pas la nécessité d'émettre un permis ou un certificat d'autorisation pour ce type de cabinet, mais que Fibre Argenteuil requiert une forme d'autorisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de Jean-François Brunet, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise Fibre Argenteuil à installer un cabinet de télécommunications de type MC21-011 sur le terrain du 5, rue Gagné (Caserne de Pine-Hill).

QUE tous les frais reliés à cette installation sont aux frais de l'organisme.



***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur du développement et de l'aménagement du territoire à signer tout document découlant de cette requête.

Adoptée à l'unanimité

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

***De 19h42 à 19h48 des questions sont posées et les élus et les directeurs répondent.***

**20-09-270 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 19h48 il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Catherine Trickey,  
Mairesse

---

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard,  
Greffier et directeur du  
Service juridique